

**Conseil de sécurité****Distr.
GENERALE****S/14834****14 janvier 1982****FRANCAIS****ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL ET FRANCAIS**

**LETRE DATEE DU 29 DECEMBRE 1981, PAR LAQUELLE LE SECRETAIRE GENERAL
LANCE UN NOUVEL APPEL AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES, EN VUE D'OBTENIR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE
FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA
PAIX A CHYPRE**

**Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à
l'attention de votre gouvernement ce nouvel appel que je lance à tous les Etats
Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions
spécialisées en vue d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour le
financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.**

**L'importance de la Force a été soulignée à maintes reprises par le Conseil de
sécurité, qui a plusieurs fois prolongé son stationnement dans l'île. Par sa
résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, le Conseil, prenant note de mon rapport
du 1er décembre 1981 (S/14778), a décidé de prolonger à nouveau, d'une période
prenant fin le 15 juin 1982, le stationnement à Chypre de la Force et m'a prié de
poursuivre ma mission de bons offices.**

**J'ai fait savoir au Conseil que la présence de la Force demeurait
indispensable et qu'en aidant à maintenir le calme dans l'île, la Force facilitait
également la recherche continue d'un règlement pacifique. J'ai également noté que
les pourparlers intercommunautaires se sont poursuivis dans une atmosphère
constructive, et que le document d'évaluation présenté aux parties en mon nom
marquera peut-être le début d'une phase nouvelle et fructueuse de la longue
recherche d'un règlement négocié du problème de Chypre. Or, il est indispensable
que la paix soit maintenue à Chypre - ce qui est la mission de la Force - si l'on
veut que les pourparlers aient une chance raisonnable d'aboutir.**

**Je me trouve malheureusement dans l'obligation d'attirer l'attention sur les
difficultés auxquelles je dois faire face pour maintenir la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre, en raison du déficit persistant de son
budget. Dans mon rapport au Conseil, j'ai indiqué que le dernier paiement en date
au titre des créances des gouvernements fournissant des contingents, créances qui,
dans certains cas, ne représentent qu'une fraction des dépenses effectives
qu'entraîne pour eux le maintien de leurs contingents, avait été effectué en
avril 1981 mais ne réglait lesdites créances que jusqu'au mois de juillet 1976. La
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est financée en
partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par des
gouvernements qui versent des contributions volontaires. Les contributions**

volontaires ont toujours été en deçà des besoins. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui en découle s'est accru, étant donné qu'au cours des cinq dernières années, les contributions volontaires ont représenté en moyenne 9 millions de dollars par période de six mois, alors qu'en même temps les dépenses sont passées de 11 à 14 millions de dollars pour une période de six mois. Le déficit cumulé pour la période de six mois qui a pris fin le 15 juin 1981 dépasse 79 millions de dollars. En outre, près de 15 millions de dollars, dont 2 867 456 dollars ont été reçus, sont nécessaires pour couvrir la partie des dépenses totales de la Force pour la période de six mois prenant fin le 15 décembre 1981 qui est normalement financée par des contributions volontaires. Le restant des dépenses, que l'expérience des périodes précédentes permet de chiffrer à 36,2 millions de dollars environ, devra être pris en charge par les Etats qui fournissent des contingents; ce montant comprend à la fois certaines dépenses supplémentaires, qui sont en principe remboursables, et les dépenses ordinaires non remboursables engagées par ces Etats, qui sont assumées par eux (voir annexe).

J'estime indispensable de n'épargner aucun effort pour remédier à la situation financière grave dans laquelle se trouve la Force. Je prie donc instamment une fois de plus les gouvernements d'envisager d'augmenter leurs contributions, ou de commencer à verser des contributions volontaires s'ils ne l'ont encore jamais fait, afin de réalimenter le Compte spécial de la Force. Je me permets également d'exprimer l'espoir que les pays qui contribuent régulièrement à alimenter le Compte de la Force seront au moins en mesure de maintenir le niveau de leurs contributions.

J'en appelle à la générosité de votre gouvernement, espérant qu'il consentira promptement une contribution volontaire généreuse pour permettre à la Force de s'acquitter de son importante mission.

Le Secrétaire général

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe

**SITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE**

Depuis 1964, 67 pays ont annoncé ou versé des contributions volontaires pour financer l'opération des Nations Unies à Chypre. On trouvera dans le tableau ci-joint un état des contributions au Compte spécial de la Force depuis le début de l'opération, ainsi que des contributions annoncées ou versées jusqu'à présent pour la période allant du 16 décembre 1980 au 15 juin 1981.

Les gouvernements qui fournissent un contingent à la Force lui affectent des membres de leurs forces nationales ainsi que d'autres ressources, ce qui représente des dépenses qu'ils évaluent actuellement à 36,2 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce chiffre comprend : a) les soldes et indemnités ordinaires et les dépenses normales de matériel, dépenses qu'en vertu des arrangements en vigueur, l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents et qui sont donc directement couvertes pour ces gouvernements; b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent au titre de la Force et dont, en vertu des arrangements en vigueur, ils seraient en droit de demander le remboursement à l'Organisation, mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Si l'on tient compte de ces deux éléments de dépenses, le coût effectif de l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois se terminant le 15 décembre 1981 se chiffrerait à environ 50,9 millions de dollars au total, répartis comme suit :

Millions de dollars E.-U.

1.	a)	Soldes et indemnités ordinaires et dépenses normales de matériel;	
	b)	Des dépenses supplémentaires et extraordinaires faites par les gouvernements qui fournissent des contingents et couvertes directement par eux	36,2
2.		Dépenses qu'entraîne directement pour l'Organisation des Nations Unies le maintien de la Force et qui sont à la charge de l'Organisation (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires faites par les gouvernements qui fournissent des contingents et dont ils demandent le remboursement) financées au moyen de contributions volontaires	14,7
		Total des dépenses	<u>50,9</u>

Les contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour financer le second de ces éléments de dépense, comme je l'ai indiqué dans les prévisions de dépenses figurant dans mon rapport au Conseil de sécurité du 1er décembre 1981 (S/14778, sect. VI).

Les contributions volontaires versées par les gouvernements n'ont pas été suffisantes pour couvrir ces dépenses. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui en découle a augmenté étant donné que, ces cinq dernières années, les contributions volontaires ont représenté en moyenne 9 millions de dollars par période de six mois, alors qu'en même temps, les dépenses sont passées de 11 à 14 millions de dollars pour une période de six mois. Le déficit cumulé pour la période allant du début de l'opération au 15 juin 1981 s'élève maintenant à 79,7 millions de dollars, contre 73,2 millions de dollars il y a environ six mois, comme je vous l'ai indiqué dans ma lettre du 18 juin 1981 (S/14554). Treize contributions d'un montant total de 2 867 456 dollars ont été reçues jusqu'à présent au titre de la partie des dépenses relatives à l'opération pendant la période de six mois se terminant le 15 décembre 1981 (soit 14,7 millions de dollars) qui doit être financée au moyen de contributions volontaires.

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES AU COMPTE SPÉCIAL DE
 LA FORCE AU 11 DÉCEMBRE 1981, POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 27 MARS 1964
 AU 15 JUIN 1981

(sommes converties en dollars des États-Unis)

<u>Pays</u>	<u>39ème période</u> <u>16/12/80 au</u> <u>15/6/81</u>	<u>Total des</u> <u>contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Versements</u> <u>reçus</u>
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	515 229	20 065 229	20 065 229 <u>i/</u>
AUSTRALIE	-	2 419 889	2 419 889 <u>a/</u>
AUTRICHE	125 000	3 315 000	3 315 000 <u>a/b/i/</u>
BAHAMAS	1 000	2 000	2 000 <u>i/</u>
BARBADE	1 000	1 000	1 000
BELGIQUE	-	3 578 396	3 578 396
BOTSWANA	-	500	500
CANADA	-	-	- <u>a/</u>
CHYPRE	-	2 766 359	2 766 359
COTE D'IVOIRE	-	60 000	60 000
DANEMARK	118 620	4 225 073	4 225 073 <u>a/b/</u>
EMIRATS ARABES UNIS	10 000	20 000	20 000
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	4 500 000	135 900 000 <u>d/</u>	128 221 177
FINLANDE	-	900 000	900 000 <u>b/</u>
GHANA	-	76 897	76 897
GRECE	375 869	17 725 869	17 725 869 <u>i/</u>
GUYANE	-	11 812	11 812
INDE	5 000	55 000	55 000 <u>i/</u>
IRAN	-	144 500	94 500
IRAQ	-	50 000	50 000
IRLANDE	-	50 000	50 000 <u>h/</u>
ISLANDE	3 750	62 907	62 907 <u>i/</u>
ISRAËL	-	26 500	26 500
ITALIE	-	6 581 645	6 547 128
JAMAÏRIYA ARABE LIBYENNE	-	50 000	50 000
JAMAÏQUE	500	31 533	31 533 <u>i/</u>
JAPON	-	3 240 000	3 240 000
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE	-	600	600 <u>e/</u>
KOWEÏT	-	115 000	115 000
LIBAN	-	3 194	3 194
LIBERIA	-	13 321	11 821

<u>Pays</u>	<u>39ème période</u> <u>16/12/80 au</u> <u>15/6/81</u>	<u>Total des</u> <u>contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Versements</u> <u>reçus</u>
LUXEMBOURG	4 701	106 507	106 507 <u>i/</u>
MALAISIE	-	7 500	7 500
MALAWI	-	5 590	5 590
MALTE	-	1 820	1 820
MAROC	-	20 000	20 000
MAURITANIE	-	4 370	4 370
NEPAL	-	800	800
NIGER	-	2 041	2 041
NIGERIA	-	10 800	10 800
NORVEGE	305 000	6 783 265	6 783 265 <u>i/</u>
NOUVELLE-ZELANDE	-	71 137	71 137
OMAN	-	8 000	8 000
PAKISTAN	-	44 791	44 791
PAYS-BAS	-	2 518 425	2 518 425
PHILIPPINES	300	12 100	12 100
QATAR	-	21 000	21 000
REPUBLIQUE DE COREE	-	16 000	16 000
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	1 500	1 500 <u>f/</u>
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	-	7 000	7 000
REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN	2 669	16 236	16 236 <u>i/</u>
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	1 901 063	60 181 074 <u>c/</u>	60 181 074 <u>a/b/i/</u>
SENEGAL	-	4 000	-
SIERRA LEONE	-	46 425	46 425
SINGAPOUR	500	8 500	8 500 <u>i/</u>
SOMALIE	-	1 000	1 000
SUEDE	200 000	6 720 000	6 720 000 <u>a/b/</u>
SUISSE	-	5 086 920	5 086 920
THAILANDE	500	3 000	3 000 <u>i/</u>
TOGO	-	1 020	-
TRINITE-ET-TOBAGO	-	2 400	2 400
TURQUIE	-	1 839 253	1 839 253
URUGUAY	-	5 000	5 000
VENEZUELA	-	18 000	18 000
VIET NAM	-	4 000	4 000 <u>g/</u>
YUGOSLAVIE	-	40 000	40 000

<u>Pays</u>	<u>39ème période</u> <u>16/12/80 au</u> <u>15/6/81</u>	<u>Total des</u> <u>contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Versements</u> <u>reçus</u>
ZAIRE	-	30 000	30 000
ZAMBIE	-	38 000	28 000
Total	8 070 701	285 179 698	277 399 838

a) Le montant indicatif, pour une période de six mois, des dépenses que les gouvernements qui fournissent des contingents ont prises à leur charge s'établit comme suit : Australie : 900 000 dollars; Autriche : 1,9 million de dollars; Canada : 10,7 millions de dollars; Danemark : 650 000 dollars; Royaume-Uni : 19 millions de dollars et Suède : 3,5 millions de dollars.

b/ La somme indiquée a été ou sera déduite du montant des dépenses dont le gouvernement peut demander le remboursement.

c/ Montant maximum annoncé.

d/ Montant maximum annoncé. Le montant final de la contribution sera fonction des contributions des autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues en 1964, 1965 et 1966.

h/ Le Gouvernement irlandais a récemment fait savoir qu'il avait pris à sa charge des dépenses d'un montant de 1 985 971 dollars au remboursement desquelles il avait droit au titre de la participation du contingent irlandais à la Force de juillet 1971 à octobre 1973.

i/ Les contributions ci-après ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 juin au 15 décembre 1981 : Allemagne, République fédérale d' : 515 230 dollars; Autriche : 125 000 dollars; Bahamas : 1 000 dollars; Grèce : 316 899 dollars; Inde : 5 000 dollars; Islande : 3 750 dollars; Jamaïque : 500 dollars; Luxembourg : 4 700 dollars; Norvège : 305 000 dollars; République-Unie du Cameroun : 2 669 dollars; Royaume-Uni : 1 586 708 dollars; Singapour : 500 dollars et Thaïlande : 500 dollars.

